



**HAL**  
open science

## Le navire et l'île des temps pestilentieux

Véronique Montagne

► **To cite this version:**

Véronique Montagne. Le navire et l'île des temps pestilentieux : d'une analogie rhétorique à ses implications pragmatiques dans le discours sur la peste à la renaissance. Jacques Isolery. Fert'îles, II, Università di Corsica, pp.139-154, 2014, L'occupation littéraire des sols insulaires, 9782915371932. hal-01253883

**HAL Id: hal-01253883**

**<https://hal.science/hal-01253883>**

Submitted on 11 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LE NAVIRE ET L'ÎLE DES TEMPS PESTILENTIEUX

## D'UNE ANALOGIE RHÉTORIQUE À SES IMPLICATIONS PRAGMATIQUES DANS LE DISCOURS SUR LA PESTE À LA RENAISSANCE

MONTAGNE Véronique

(MCF. Université de Nice-Sophia Antipolis, Laboratoire CNRS “Bases, corpus, langage”)

La littérature médicale de la Renaissance est caractérisée par une abondante production de traités sur la peste<sup>1</sup>. Cette production s'explique par le contexte historico-médical, puisque les épidémies de peste sont alors récurrentes<sup>2</sup>. L'objet d'étude auquel s'intéressent les auteurs de ces textes “scientifiques” est particulièrement problématique. En effet, et de l'aveu même des auteurs, il s'agit d'une maladie qui reste encore mystérieuse, largement méconnue et ce pour longtemps encore<sup>3</sup>. Cela étant, les auteurs cherchent tout de même à proposer des solutions et essaient de convaincre, voire de persuader leurs lecteurs, que leurs préconisations sont pertinentes et salutaires. Il s'agit de textes argumentatifs, parcourus de manifestations de la subjectivité de leurs auteurs. L'interpellation des autorités civiles, dont on trouve de nombreux exemples à partir de la fin des années 1560, fait partie intégrante de ce souci de remédier au problème<sup>4</sup>. Face au défi que représente la peste, les auteurs s'interrogent, selon les cas, sur le rôle du médecin et/ou sur celui des pouvoirs politiques. Lorsqu'il est question de souligner l'importance du rôle des médecins et des autorités civiles, comme la nécessité de créer des structures adaptées à l'épidémie, le sème de l'eau — un liquide qui correspond à une mer ou à un fleuve — est régulièrement mobilisé : selon les cas, la représentation de l'eau est celle d'un espace potentiellement dangereux, dont il faut plus s'accommoder que s'extraire, ou d'un espace salubre qui participe (ou devrait participer) au processus prophylactique et thérapeutique. Nous aimerions nous intéresser ici à cette récurrence de l'élément liquide utilisé au sens propre ou dans le cadre d'analogies et surtout aux espaces — navire ou île — qui constituent une zone frontalière avec l'eau et qui doivent représenter des refuges salutaires, même si concrètement cela n'est pas nécessairement le cas.

### RHÉTORIQUE DES DISCOURS MÉDICAUX

Lorsqu'il s'agit de proposer des moyens de lutter contre la peste, les auteurs

distinguent entre une cure prophylactique ou préservative (par anticipation) et une cure thérapeutique (*a posteriori*), la première étant jugée plus efficace, quoique ses principes en puissent être contestés. On distingue par ailleurs deux types de préservation : une préservation individuelle, adressée aux lecteurs auxquels on propose des remèdes à prendre pour éviter la contagion (de l'antimoine à la corne de licorne), un mode de vie (alimentation, sommeil, sexualité, isolement éventuel) et une préservation collective dans laquelle intervient nécessairement le pouvoir politique évoqué ci-dessus. Nicolas Ellain, auteur d'un *Advis sur la peste* paru en 1606, insiste ainsi sur l'urgence qu'il y a pour les autorités civiles à prendre des mesures :

Messieurs de la Police, qui sous l'autorité de la Cour vous acquittez si soigneusement de la charge, qui est commise, je vous supplie de donner ceste licence à l'ordre de mon discours, que je puisse représenter quelques regles dependantes de vos offices, & grandement importantes à la precaution, & guarison de ceste maladie, & à l'amortissement des flammesches, qui couvées sous des cendres trompeuses entretiennent le feu, & quelquefois le rallument...<sup>5</sup>

Nicolas Ellain défend ici l'intérêt de la méthode préventive à l'aide d'analogies mettant en jeu l'isotopie du feu, régulièrement évoquée dans les textes, avec celle de l'élément liquide. L'importance du rôle des médecins et des autorités civiles est, quant à elle, souvent mise en évidence par le recours à la métaphore maritime : l'image permet à l'auteur du discours d'associer le responsable (médecin ou autorité civile) à un pilote de navire, pour définir métaphoriquement les tâches et les charges qui lui incombent. Ce comparant est initialement introduit dans l'*Ancienne médecine* d'Hippocrate, où le pilote représente alors le médecin qui conduit son passager, le malade, sur la "mer" de la guérison<sup>6</sup>. La comparaison dite « homérique » consiste à affirmer que le pilote est à la conduite de son navire (A est à B) ce que le médecin est à la guérison de son malade (ce que C est à D), en l'occurrence un expert.

L'image est récurrente au début de nos traités de peste, avec une variante dans la représentation de la mer : contrairement à ce qui se passe chez Hippocrate où la mer est l'espace de guérison, la période de peste est représentée de manière relativement stéréotypée comme un espace maritime rendu dangereux par des conditions météorologiques particulièrement défavorables. Le cas se présente chez François Valleriole, dans son *Traicté de la peste*, paru en 1566 qui « vous pourra servir de guide & bon pilote contre la tempeste & injure du temps pestilentieux & infect où nous sommes... »<sup>7</sup> L'image est également utilisée dans l'épître liminaire du *Traicté* d'Ambroise Paré, dans l'édition de 1580, où il s'adresse aux Gouverneurs de Paris en présentant les risques de contagion par la peste comme des « vents & tempestes ». Il évoque ainsi « la prudence & vigilance dont vous usez contre tous vents

&tempêtes, pour bien conduire le gouvernail de ceste grande nef, où vous estes lieutenans de Dieu, faisans justice à chacun. »<sup>8</sup>Une note marginale confirme que la “nef” représente Paris. L’adjectif « tempestatif », utilisé comme un dérivé de « tempête »<sup>9</sup>, actualise la même caractérisation. On le trouve dans les deux extraits qui suivent, tous deux d’Ambroise Paré, où le terme métaphorique est une épithète parmi d’autres du nom « maladie », hyperonyme du nom « peste » :

Peste est une maladie venant de l’ire de Dieu, furieuse, tempestative, hastive, monstrueuse, espouvantable, & effroyable, contagieuse, terrible, farouche, traistresse, fallacieuse, ennemie mortelle de la vie des hommes, & de plusieurs animaux & plantes, accompagnée de tres-cruels & pernicieux accidens...<sup>10</sup>

Peste est une maladie venant de l’ire de Dieu, furieuse, tempestative, hastive, monstrueuse, espouvantable, contagieuse, terrible, appelée de Galien beste sauvage, farouche, & fort cruelle...<sup>11</sup>

Comme le suggèrent ces citations d’Ambroise Paré, la tempête est donc l’allotope qui représente la peste, allotope autour duquel se développent les images associées d’une embarcation et de son pilote. Chez Ambroise Paré, les « vents &tempêtes » sont des obstacles auxquels s’oppose le lieutenant de police qui conduit « le gouvernail [d’une] grande nef »<sup>12</sup>. L’image est également présente, entre autres, chez Nicolas de Nancel, auteur du *Discours très ample de la peste* (1581) chez qui le « Medecin [...] est comme le pilote ou patron &navarche de la barque & navire de la vie humaine. »<sup>13</sup>

Dans le cadre de cette image et de ses implications, le médecin ou les autorités civiles sont présentés comme des experts, qui ont le contrôle sur quelque chose d’*apriori* incontrôlable. C’est le sens de la remarque qui suit, empruntée à Nicolas Habicot, auteur d’un *Problème sur la nature, préservation et cure de la maladie pestilentielle* paru en 1607 : « En temps contagieux Messieurs les Magistrats doivent imiter le bon pilote, lequel se roidit d’autant plus qu’il juge le perilestre grand poursoy& pour l’autruy »<sup>14</sup>. L’analogie est également utilisée par Nicolas Ellain, qui vante du même coup les mérites de la médecine préventive :

C’est un bel œuvre de guarir les malades, mais il est beaucoup plus excellent & plus certain de conserver les sains, & les garantir de maladies : comme il est plus honorable & plus seur au pilote & patron de navire de surmonter toutes les mauvaises rencontres de la mer, & conduire sa charge à bon port, que de se sauver sur un ais après que son vaisseau auroit esté fracassé par la tempeste.<sup>15</sup>

L’image maritime apparaît également au début du *Traicté de la peste avec les remèdes certains*, paru en 1606 :

Comme le maistre d'un navire se trouvant surpris de tempeste, prevoyant le futur naufrage, a recours (après Dieu) au Pilote qui conduit ledit navire, pour trouver moyen de se garantir & sauver : Ainsi, Monsieur, prevoyant que ceste grand' nef de Paris estoit agitée d'un vent pestilent & contagieux, avez eu recours au College des Maistres Chirurgiens jurez de Paris, les faisant assembler, afin d'aviser, escrire & faire imprimer quelque petit abrégé, pour par ce moyen preserver & garantir ceux qui seroient frappez de telle maladie.<sup>16</sup>

La comparaison homérique apparaît enfin dans l'*Epydimyomachie ou Combat de la peste avec le reglement politique* qu'Esaië Le Lièvre fait paraître à Paris en 1582 où l'amplification dont elle est l'objet permet d'en explorer toutes les implications :

Car tout ainsi que le nautonnier ou Pilote qui prend la charge d'ung navire pour le faire passer sur le dos de la mer, affin de communiquer ses moyens en participant aussi aux comodités particulieres, qui se trouvent en certaines regions, pour en faire part à ceulx qui pour l'infertilité de leur païs en sont necessiteux : non seulement il faut qu'il entende toute la composition & structure dudict Navire jusques à la plus petite perticule d'icelluy, avec le moyen de l'entretenir, maintenir, & conserver. Mais aussy il fault, qu'en temps de necessité à tourmente, il sache oppugner, & deffendre l'impetuosité des vents & vagues, à celle fin d'éviter le peril, & extermination de luy & de sa charge : Tout ainsi est il expedient à celluy qui est pourveu ou chargé d'un gouvernement de province, ou de quelque ville & place de frontiere, qu'outre ce, qu'il ayt congnoissance de la disposition, assiette, & forteresse du lieu : Congnoissantaussy la condition, meurs, adresses, volonté, & courage des subjects & habitans, quelles sont les armes & munitions, avec toute aultre chose requise pour sa conservation : fault aussy de necessité qu'il entende & sache les actions, & forces de l'ennemy, & qu'il soit bien expérimenté en l'art militaire pour se defendre en resistant aux assaulx, & furie que son ennemy pourroit atempter & pratiquer contre son auctorité, & possessions de ceulx qui luy sont donnez en protection & garde.<sup>17</sup>

Dans cette représentation du médecin ou des autorités civiles, le nautonnier affrontant une tempête est comparé au gouverneur menant une guerre, celle-ci étant ensuite associée métaphoriquement à la lutte contre la maladie. De sorte que « l'impetuosité des vents & vagues » est ici une image de la peste « tempestative », contre laquelle doivent se mettre en place des stratégies de défense.

Dans la construction d'un *ethos* pour les acteurs de la peste (médecins/autorités) qu'opère l'analogie que nous observons, l'eau est un environnement perturbant et seules l'expérience et la sagesse de ceux qui mènent la barque peuvent permettre d'éviter ce que les auteurs du *Traicté de la peste avec les remèdes certains*, paru en 1606, qualifient de « futur naufrage ». L'analogie sert à valoriser le médecin, en qui les hommes de la Renaissance ne placent guère leurs espoirs, pas plus d'ailleurs que dans les pouvoirs politiques. On trouve des échos de cette représentation dans l'épithéaire que Maurice de La Porte dresse d'après les textes de la Pléiade, en 1571. Sous l'entrée "peste", figurent ainsi plusieurs adjectifs qui prouvent que cette image est récurrente, y compris dans les textes littéraires. On nous dit ainsi que la peste est « mortelle », mais aussi qu'elle est « léthéenne » ou « stygienne » :

PESTE : mortelle ou mortifere, contagieuse, ardente, cruelle, dangereuse, ignee, violente, infecte, ennemie du genre humain, fievreuse, plumbee, surprenante, compagne de la mort,

automnale, enflambee, ravissante, ennemie, triste, miserable, vilaine, menaçante, traistresse, soudaine, odieuse, meurtrière, terrible, maligne, sanglante, outrageuse, dommageable, stygienne, rigoureuse, aspre, noire, charbonneuse, mauvaise, espouvantable, commune, meschante, impitoyable, homicide, malheureuse, detestable, letheanne, enragee, male-bosse, inexorable.<sup>18</sup>

Grâce à une métaphore adjectivale, la peste est donc assimilée au Styx ou au Léthé, deux fleuves mortifères que Maurice de La Porte définit comme suit : le Léthé « est un fleuve d'enfer (si l'on croit les poètes) duquel l'eau fait perdre la mémoire de tout ce qu'on a jamais fait en ce monde. Le plus souvent aussi prennent cette diction pour la Mort. » Le Styx est le nom dont « les poètes appellent l'un des cinq fleuves d'enfer. »<sup>19</sup> Dans les discours sur la peste qui cherchent à proposer des moyens pour lutter contre la maladie deux solutions sont évoquées pour échapper à cette tempête mortifère : il faut d'abord un pilote suffisamment habile, comme nous venons de le voir, mais il faut aussi savoir (se) ménager un espace protégé, coupé de cet environnement morbide et qui prend ponctuellement des allures insulaires. C'est à cette seconde façon d'échapper à la tempête pestilentielle que nous nous intéressons maintenant.

#### « *CITO, LONGE, TARDE* »

Parmi les conseils thérapeutiques, le plus important est la prière, puisque la peste est avant tout considérée comme un fléau divin. Mais un autre conseil revient de manière récurrente, en étant présenté comme particulièrement efficace : il s'agit de l'éviction radicale, autrement dit la fuite. Ce conseil prend la forme d'un énoncé parémiologique que l'on doit à Hippocrate, le « *Cito, longe, tarde* » repris et glosé à l'envi par la totalité des auteurs de traités sur la maladie<sup>20</sup>. François Valleriole termine ainsi son traité sur la peste en affirmant que « le plus seur & souverain remede pour eviter tous inconveniens est fuyrtost, & loing, & retourner tard. »<sup>21</sup> Ce conseil est régulièrement appuyé par le recours à la comparaison qui assimile l'éviction à un remède : « Quand doncq l'air est empoisonné, le plus souverain remede est fuir de bonne heure bien loing, & retourner bien tard. Ce sont les trois adverbess qui vallent mieux que mille bouticques de droguistes. *Cito, Longe, & Tarde.* »<sup>22</sup> Ce conseil d'éviction est mis en application par Pantagruel, dans l'œuvre du même nom<sup>23</sup> et vivement recommandé par Madame Pampinée au début du *Décameron* de Boccace, laquelle propose à six de ses amies de fuir la peste qui règne alors, en 1348, à Florence.

Quelle que soit la façon dont on se représente alors la contagion, on aboutit à la conviction qu'il faut rechercher un air plus pur et s'éloigner, d'une manière ou d'une autre, des contaminés. L'idée qu'il faille rechercher un air plus pur et plus frais repose sur une

certaine théorie de la contagion. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, prévaut ainsi la théorie *aériste*, héritée d'Hippocrate et redécouverte au XV<sup>e</sup> siècle, qui veut que la peste — qui a aussi une cause divine, puisqu'elle fait partie du réservoir de châtements que Dieu peut envoyer sur les hommes — vient d'un air malfaisant et que les pestiférés infectent l'air qui les environne. Cette thèse est soutenue dès le XIV<sup>e</sup> siècle, notamment par Guy de Chauliac<sup>24</sup>. Mais il va de soi que cette solution — qui consiste à quitter le navire des temps pestilentiels — pose un certain nombre de difficultés : difficultés économiques (les plus pauvres n'ont pas de maisons de campagne)<sup>25</sup> et, naturellement, difficultés sociales, notamment évoquées par Ambroise Paré, qui mentionne les conséquences possibles de ce type de désertion :

[...] les plus opulents, mesmes les magistrats & autres, qui ont quelque auctorité au gouvernement de la chose publique, s'absentent ordinairement les premiers, & se retirent ailleurs, de sorte que la justice n'est plus administrée, n'y estant personne à qui on la puisse requerir : & lors tout s'en va à confusion, qui est un mal des plus grands qui sçauroyent advenir à une republique quand la justice defaut [...].<sup>26</sup>

La stratégie peut même être contre-productive : « jadis nostre condisciple, m. Malmedi [...] a bien monstré que la peste est semblable au Crocodile : lequel estantpoursuyvi, s'en fuit : mais si on le fuit & redoute, il attrape & devore personne, faisant semblant de plorer et larmoyer »<sup>27</sup>. Elle pose aussi des difficultés d'ordre éthique puisque les médecins et les autorités civiles ne sont pas censés abandonner leurs congénères, surtout quand ceux-ci sont dans le besoin<sup>28</sup>. Les effets d'une telle représentation seraient tout à fait contraires à ceux que potentialise l'analogie du médecin-pilote de navire, lequel n'est pas censé quitter l'embarcation, quand bien même le danger rôderait alentour. C'est ce que soutient Pierre André, auteur d'un *Traité de la peste et de la cure d'icelle*, paru en 1563 :

Et combien qu'il [le proverbe « fuir tôt & tard revenir »] soit veritable, il contient en soy plus de terreur que de conseil : & sert plus à ceux qui sont en leur liberté, & timides, qu'à ceux qui sont subjects. Car le gendarme ne peult abandonner son camp & le marchand ne veut abandonner sa marchandise & son bien. Aussi sera tresutile ceste partie preservative [...].<sup>29</sup>

Ou Olivier Poupard :

Quand doncq l'air est empoisonné, le plus souverain remede est fuir de bonne heure bien loing, & retourner bien tard. Ce sont les trois adverbess qui vallent mieux que mille bouticques de droguistes. *Cito, Longe, & Tarde*. Il est vray que tels avertisseurs ordonnent plus d'abandonner les patiens, que non pas les traicter. Chose esloignée de l'humanité, & courtoisie de la Medecine.<sup>30</sup>

Pour autant, l'idée de l'éviction n'est pas abandonnée. Mais elle est pensée dans un cadre différent, collectif et éthique, et passe alors par la recherche de cet espace protégé

évoqué plus haut, une variante du navire mené par un expert, laquelle peut prendre des formes variées selon que le bateau est destiné aux malades avérés ou aux malades potentiels... L'analogie établie entre les personnes à préserver de la maladie et les passagers d'un bateau est régulièrement située dans les premières pages des traités. Elle prépare cette proposition d'une embarcation en laquelle les lecteurs doivent avoir entièrement confiance.

## INSULARISATIONS : ÎLE ET EMBARCATIONS

La thérapie donnée pour la plus efficace est donc l'isolement : il s'agit de séparer les malades des sains en établissant une barrière prophylactique quelle qu'elle soit : le principe est de réduire au maximum les points de contact entre les deux espaces isolés, l'espace sain et l'espace contaminé. Les auteurs de nos traités soulignent systématiquement l'intérêt de ce principe de la barrière, comme en témoignent les quelques remarques suivantes : « souvent on est contrainct de faire quelque logette aux champs arriere de toute conversation & cognoissance »<sup>31</sup>, ou il faut placer les gens soupçonnés d'avoir la peste « à vostre Enfermerie, laquelle je loüe grandement pour estre assés éloignée de vostre dicte ville »<sup>32</sup>, ou encore « [i]l seroit necessaire d'avoir deux maisons en deux fauxbourgs de la ville, ès lieux commodes, choisis par l'advis des Medecins, pour retirer les pauvres malades de la peste »<sup>33</sup>. Pour Valleriolo, « la ditte maison doit estre située hors de la ville, en lieu separé de la frequence des hommes, & non en chemin public ou passage commun : ains arriere-main, pour garder que les passans ne prennent l'infection. »<sup>34</sup> Le principe est le même pour l'isolement à domicile<sup>35</sup> :

Les autres qui sont trouvez infects & atteints de peste, incontinent doyyent là estre retenuz & enfermez avec leurs complices en leurs maisons ou logis ; en leur fournissant antidots, aliments, bois, linges, & semblables choses à ce necessaires. De tels logis & maisons des suspects & infects, la rüe doit estre traversée de barrieres, & y establir gens surveillans pour s'en prendre garde [...].<sup>36</sup>

Concrètement, et en plus de l'éventuel isolement à domicile, deux types d'isolement sont proposés : d'une part, l'isolement préventif, qui consiste à désamorcer une éventuelle propagation de la maladie et d'autre part, l'isolement des malades avérés. Cette double préconisation est à l'origine de la création des lazarets, ces établissements d'isolement et de soin pour tous les malades ou sujets suspects de contamination par la peste. Le principe est mis en place à Venise, avec deux établissements ouverts en 1468 : d'une part, le lazaret de l'île Santa Maria di Nazareth (le futur *Lazaretto Vecchio*) qui reçoit dès lors les malades qui étaient suspectés d'être infectés ; d'autre part, un second lieu, placé sur un îlot cultivé de vignes au nord-est de Venise qui devient le *Lazaretto Nuovo*, réservé aux voyageurs suspects



en quarantaine et aux convalescents revenant du *LazzarettoVecchio*. Lorsque le fléau atteint son apogée, plus de 43000 Vénitiens meurent en une seule année. Les *lazzaretti* ne peuvent plus suffire. On crée alors un immense *lazzaretto* flottant, constitué de près de trois mille bateaux de toutes tailles, amarrés solidement les uns aux autres. Chaque matin, des médecins et des bénévoles passent d'une barque à l'autre pour voir s'il y a des malades parmi les personnes mises en quarantaine. Les cas déclarés de peste sont envoyés au *LazzarettoVecchio*, tandis que les cas suspects sont dirigés sur le *LazzarettoNuovo*. Voici comment Francesco Sansovino décrit la chose en 1563 :

Il y avait entre huit et dix mille personnes à bord de plus de trois mille barques. À tous ces gens généralement pauvres — il y avait aussi des citoyens ou patriciens qui vivaient ici à leurs frais — et spoliés de leurs biens infectés laissés à Venise, on accordait vingt-deux jours aux frais de la collectivité. Tant d'embarcations petites et grandes (car il y avait des coques de galères désarmées) autour du lazaret *Neuf* prenaient les apparences d'une armée assiégeant une ville de mer. Au-dessus, flottait un drapeau qu'il était interdit de dépasser et à côté un gibet pour y punir ceux qui n'obéiraient pas aux ordres.

Chaque matin, à la même heure, arrivaient les inspecteurs qui allaient de barque en barque pour vérifier s'il y avait quelqu'un de malade et, s'il s'en trouvait, ils les envoyaient au lazaret *Vieux*. Peu après, arrivaient des barques chargées de pains, de viandes cuites, de poissons et de vin et on distribuait à chacun pour l'équivalent de quatorze sous par jour et par personne, et tout cela dans un ordre et un silence parfaits. Quand tombait le soir, on entendait l'admirable harmonie des voix de ceux qui, au son de l'*Angelus*, entonnaient les *Litanies* ou les *Psaumes*. Pendant la nuit, on n'entendait pas un bruit, si bien que l'on aurait pu dire qu'il n'y avait pas âme qui vive, au lieu de huit à dix mille personnes. Il ne se passait pourtant pas un jour, sans que ne soient remorquées au moins cinquante barques pleines de gens qui venaient en quarantaine : tous étaient joyeusement acceptés et salués, à la grande exultation de chacun qui souhaitait aux arrivants de ne pas perdre courage, parce qu'ici on ne travaillait pas et on était au pays de Cocagne. Ensuite, ils adressaient au ciel des prières qui leur venaient du fond du cœur et ils priaient à mains jointes pour la conservation perpétuelle de notre République.

En outre, il était étonnant de voir le grand nombre de barques qui rendaient visite à leurs amis avec des rafraîchissements. Et c'est avec un grand étonnement que l'on voyait ces maisons de planches construites sur l'eau par les pouvoirs publics pour le confort de la population : de loin, cela ressemblait à une ville nouvelle, à l'aspect agréable et joyeux, quand les âmes terrorisées par tant de malheur n'étaient pas opprimées et obsédées par l'extrême compassion et par la douleur.<sup>37</sup>

L'ensemble des barques décrit ici comme un pays de Cocagne relaie, transfigure l'image du navire mené par un pilote expert, en l'occurrence les "pouvoirs publics". Sansovino le présente comme un espace protégé, presque idéal, organisé et régi par des hommes compétents, des pilotes qui assurent le bien-être de leurs passagers. Mais tous les témoignages qui nous sont parvenus n'ont pas cette tonalité enthousiaste du texte de Sansovino : du reste, la dernière phrase du passage laisse pressentir que le point de vue sur la chose peut être tout autre...<sup>38</sup>

Le principe de l'isolement en structures hospitalières est adopté en France et les auteurs du corpus le recommandent, même s'ils en soulignent parfois les inconvénients,

comme nous le verrons plus loin. En France, on construit des lazarets dès le XVI<sup>e</sup> siècle : des lazarets provisoires, le plus souvent désignés dans nos textes comme des “cabanes” ou des “loges”<sup>39</sup>. Il s’agit souvent de refuges en bois qui sont brûlés à la fin des épidémies. Cet usage se développe largement au XVI<sup>e</sup> siècle, par exemple à Lille en 1513 ou à Lyon en 1564. On construit aussi des lazarets pérennes, des hôpitaux spécialisés, où l’on dispense les soins plus facilement qu’en plein air grâce à une installation stable<sup>40</sup>. À Paris, en 1580, on construit un hôpital provisoire en bois, à Grenelle. En 1606, on construit la Maison de la Santé (ou Maison Saint-Marcel), évoquée par Nicolas Habicot en 1607 qui recommande aux gens chargés de préserver la santé des habitants d’une ville (magistrats, prêtres, médecins, etc.) de faire « tenir la maison de la Santé nette, avecques lits, bois & autres necessitez, afin que l’on soit appareillé premier qu’un tel mal-heur arrive »<sup>41</sup>.

Ce n’est qu’aux siècles suivants — XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles — qu’on construira en France des lazarets sur des îles, comme à Venise<sup>42</sup>. Bien qu’installés sur le continent, certains établissements hospitaliers de la Renaissance, qu’ils soient pérennes ou provisoires, ont toutefois des allures d’insularité, parce qu’ils sont construits dans une zone fluviale et que l’eau y joue un rôle de barrière naturelle. Il existe ainsi deux exemples de structure hospitalière, en France, qui prennent des allures insulaires. Il s’agit, en l’occurrence, de constructions situées à proximité d’une rivière, à Lyon ou à Tours. Claude de Rubys, dans son *Discours sur la contagion de peste*, paru à Lyon en 1577, mentionne l’hôpital Saint-Laurent dans les termes suivants :

[...] pour purger & nettoyer la ville fut advisé ouvrir l’hospitalde saint Laurens, estant hors icelle, sur le bord de la riviere de Saone, & un peu au dessus du confluent de noz deux rivieres, pour y conduire & mener les mortz : & tous les malades sans nul excepter, pour y estreserviz&medicamentez.

De l’autre costé de la riviere, & à l’opposite dudicthospital furent dressées &construictes des Cabannes pour les suspectz non malades nyattainctz.<sup>43</sup>

Dans la réalité géographique lyonnaise, la structure d’accueil pour l’hôpital Saint-Laurent, bâti sur une ancienne chapelle<sup>44</sup>, comme pour l’hôpital de la quarantaine, évoqué ci-dessous<sup>45</sup>, prend des airs insulaires : « L’on ordonna des baschesou petits batteaux pour conduire la nuit les mortz& les malades audit hospital, & les suspectzesdittesCabannes. »<sup>46</sup>Le cas de Tours est évoqué dans le texte de Nicolas de Nancel, qui souligne lui aussi l’intérêt qu’il y a ou qu’il y aurait à disposer d’une source d’eau à proximité, le Cher en l’occurrence :

[...] seroitresutile de faire bastir de legerestoffe, un autre corps de logis [en plus de l’Hôtel-Dieu, dit aussi “Sanitat”, destiné aux malades] sur une petite colline à senestre, esloignée du grand corps d’un trait d’arbaleste, du mesmecosté, qui fait un coin & triangle entre le bras de la grande riviere, & regarde sur la petite riviere du Cher qui auroit

commodité des eauës, pour se nettoyer &rafreschir ; l'opportunité des vents Orientaux & Septentrionaux à descouvert...<sup>47</sup>

L'eau fait fonction de barrière sanitaire, elle isole les malades des sains, comme le font les murs d'une ville ou ceux d'une maison. Lorsqu'il s'agit d'un air marin, ses vertus se potentialisent du fait de l'eau salée. C'est ce que soutient Olivier Poupard, médecin de La Rochelle, qui fait paraître un *Conseil divin touchant la maladie Divine, & Peste en la ville de Rochelle* en 1583 : « Nous avons desjàpreditque nostre air de la Rochelle n'estoit infecté d'aucun venim : Car à peine ou jamais ne se cuide corrompre l'air marin, pource qu'il est salé. »<sup>48</sup>

Dans l'image du pilote de navire, le bateau est un espace salvateur, qui permet de se préserver d'une eau mortifère. Dans la forme concrète que prennent les structures d'isolement hospitalier, les valeurs sont parfois différentes : l'espace coupé du monde des sains par de l'eau ou n'importe quelle autre barrière est parfois décrit comme un pays de Cocagne, une île quasi-paradisique, mais parfois aussi comme une zone d'enfermement. C'est ce que souligne avec force Ambroise Paré : « ceste maladie rend par tout l'homme si miserable que si tost qu'il est soupçonné, sa maison (qui luyestoit lieu le plus seur& le plus libre) luy sert d'une crüelle prison : car on l'enferme dedans sans qu'il puisse sortir, ny que personne y soit admise pour le secourir. »<sup>49</sup>Le "longe'", le lieu d'insularisation, l'abri, le refuge, peut donc se révéler être une zone d'enfermement qui n'a plus rien à voir avec un quelconque pays de Cocagne. On sait, depuis les travaux de Michel Foucault, ce que l'enfermement peut impliquer d'un point de vue social et éthique. Dans ses *Paradoxes* initialement parus en italien en 1584, SilvestroFacio dénonce cet enfermement hospitalier, comme concentration de maux dans un espace restreint :

Quant aux hospitaux j'ay esté long temps en doute pour sçavoir s'ils sont profitables ou non ; car d'un costé, il semble qu'ils le sont, parce que tous les malades estant enfermez en un lieu peut estre qu'on peut eviter la contagion qui est la fin pour laquelle ils ont esté instituez, quoy que ne l'aye jamais atteinte en aucune peste, dont nous nous puissions souvenir. Car si bien tous les infectes & suspects avec leurs habitz y ont esté enfermez dès le commencement, toutesfois la peste s'est tousjoursaccreüe tant dehors que dedans ; ce qui monstre assez la vanité de ceux qui pensent que la peste vient, & se conserve par la contagion ; outre qu'il est necessaire que tous ces malades estansreduitz en un mesme lieu, l'air deviene plus pestilent, d'où vient qu'il y en meurt si grand nombre, non moins pour ceste cause, que pour plusieurs autres. Le Prince donc qui a soin de son peuple doit defendre ces maisons de la santé ; car si les habitans sont au large dans la ville, & dans les villages ils sentiront l'air qui ne sera pas si pestilent : là où ils sont en un mesme lieu, la pourriture croist qui empoisonne l'air davantage, dont les malades meurent, & les sains en sont attains.<sup>50</sup>

## CONCLUSION

Comme le montrent les lignes qui précèdent, le raisonnement scientifique de la Renaissance peut aisément prendre appui sur une rhétorique de l'image : la métaphore du médecin/responsable comme pilote expérimenté et avisé sert le discours selon lequel il ne faut pas abandonner les malades— alors même qu'on préconise fortement la fuite — et permet d'insister sur la responsabilité des autorités médicales et civiles. La peste est décrite comme une tempête, dans laquelle un navire chargé d'âmes s'évertue à ne pas sombrer. Des espaces insulaires, dont les communications avec l'espace encore sain doivent être distendues, relaient, ou devraient relayer, cet environnement protecteur qu'est le navire sûrement guidé. La métaphore, pour idéale qu'elle soit, prend concrètement une forme coercitive et concentrationnaire assez terrible : comme un navire, l'île est tout à la fois un espace détaché du continent et circonscrit, ce qui signifie aussi que les troubles y sont par essence concentrés. On est loin du fier navire et de la farouche assurance de son capitaine lorsqu'il s'agit d'évoquer, concrètement, ces espaces où l'on tente de maîtriser une adversaire toujours victorieuse à la Renaissance et ce, pour encore longtemps.

---

<sup>1</sup> JONES Colin, « Plague and Its Metaphors in Early Modern France », *Representations* (p. 97-127), vol. 53, Berkeley, 1983, p. 103.

<sup>2</sup> Du Moyen Âge à 1536, la peste se manifeste ainsi par des épisodes qui durent entre un et cinq ans et sont espacés en moyenne de onze ans. Dans CHÉREAU Achille, *Les ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours de ceste ville de Paris pour eviter le dangier de peste (1531), précédées d'une étude sur les épidémies parisiennes*(Paris, Willem, 1873), l'auteur évoque notamment les épisodes parisiens de peste qui eurent lieu en 1510 et entre 1531 et 1533. Après 1536, la peste se manifeste tous les quinze ans, inscrivant dans tous les esprits une peur omniprésente. À cette période, deux poussées de la maladie semblent avoir été particulièrement mortelles : celle de 1564 et celle de 1586, qui, combinées avec les guerres contemporaines, ont eu des répercussions démographiques très visibles (voir COSTE Joël, *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste [1490-1725]*, Paris, Champion, 2007, p. 121). Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la peste sévit encore et une épidémie commence notamment à Paris en 1606(CHÉREAU Achille, *Les ordonnances faictes et publiées à son de trompe....op. cit.*, p. 65 sq.). Sur ce sujet, voir aussi TEYSSOU Roger, *La Médecine à la Renaissance*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 270 sq.

<sup>3</sup> « À l'origine, la peste est une maladie des rongeurs, dont les rats noirs et bruns, atteignent l'homme par l'intermédiaire de leurs puces infectées qui les quittent à leur mort pour se jeter sur tout être vivant à qui elles inoculent le poison. De nos jours, les archéo-entomologistes démontrent que ce sont les puces de l'homme qui prirent le relais de celles des animaux en Europe à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. La maladie se transmet ensuite d'homme à homme par voie orale dans la peste pneumonique, plus foudroyante que l'autre manifestation de l'épidémie, dite bubonique, propagée par les puces, les poux et les punaises. On doit à Alexandre Yersin la découverte du bacille qui porte son nom, lors d'une peste à Hong Kong en 1894. »(LUCENET Monique, « La peste, fléau majeur », article en ligne : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/peste.htm>) Le récent roman de DEVILLE Patrick, *Peste et choléra*, Paris, Seuil, « Points », 2012, relate cette découverte du bacille.

<sup>4</sup>« C'est au XVI<sup>e</sup> siècle [...] que la peste est devenue une "affaire publique" [...]. Même si ce n'est que très progressivement et pour une minorité de l'élite européenne seulement, que la conception d'un homme capable de maîtriser les calamités naturelles s'impose dans les esprits éclairés, que la perspective rationaliste s'attache de

---

moins en moins aux signes du Ciel pour manifester la conviction que le jeu des forces naturelles est autonome et que la volonté de Dieu, toujours impénétrable, relève d'un autre ordre. » (AICARDI-CHEVÉ Dominique, *Les corps de la contagion : étude anthropologique des représentations iconographiques de la peste [XVI<sup>e</sup> siècle-XX<sup>e</sup> siècle en Europe]*, Thèse de Doctorat d'Université, sous la direction de Gilles Boëtsch, Université de la Méditerranée, Aix-Marseille II, octobre 2003, p. 63).

<sup>5</sup>ELLAIN Nicolas, *Advis sur la peste*, Paris, Jacques Douceur, 1606, p. 30-1.

<sup>6</sup> « En accord avec le triangle hippocratique, le médecin est aux commandes, en tant que possesseur de la connaissance du pilotage, d'un bateau conduisant le malade [...] sur la mer de la guérison. » (KLEIN Alexandre, « La métaphore chez les hippocratiques : entre pouvoir et éthique », in BOUCHER François-Emanuel, DAVID Sylvain, PRZYCHODZEN Janusz *et al.*, *Que peut la métaphore ?*, Paris, L'Harmattan, « Épistémologie et Philosophie des sciences », 2009, p. 91.

<sup>7</sup>VALLERIOLE François, *Traicté de la peste*, Lyon, Gryphus, 1566, épître.

<sup>8</sup>PARÉ Ambroise, *Traicté de la peste, de la petite verolle&rougeolle*, Paris, Buon, 1580, épître liminaire.

<sup>9</sup> Il s'agit donc plutôt d'un dérivé du substantif "tempête" que d'un emprunt au latin "tempestivus" : l'adjectif est en effet systématiquement mis en relation avec "tempête" et non avec "temps", contrairement à ce qui se passe dans la langue latine.

<sup>10</sup>PARÉ Ambroise, *Discours d'Ambroise Paré, avec une table des plus notables matières contenues esdits discours ; De la mumie ; De la licorne ; Des venins ; De la peste*, 1582, p. 44.

<sup>11</sup>PARÉ Ambroise, *Les œuvres de M. Ambroisè Paré, avec les figures &portraits tant de l'anatomie que des instruments de chirurgie, & de plusieurs monstres*, Paris, Buon, 1575, livre 22, chap.1.

<sup>12</sup> PARÉ Ambroise, *Traicté de la peste, de la petite verolle&rougeolle*, *op. cit.*

<sup>13</sup> NANCEL (de) Nicolas, *Discours très ample de la peste, divisé en trois livres*, Paris, Denys du Val, 1581, p. 245. Le terme "navarque" (ici "navarche") est un titre de commandant de la flotte grecque.

<sup>14</sup>HABICOT Nicolas, *Problème sur la nature, préservation et cure de la maladie pestilentielle*, Paris, Jean Houzet, 1607, p. 75.

<sup>15</sup> ELLAIN Nicolas, *Advis sur la peste*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>16</sup>Collectif, *Traicté de la peste avec les remèdes certains et approuvez pour s'en preserver et garantir, nouvellement fait par le College des Maistres Chirurgiens Jurez de Paris*, Paris, Nicolas Buon éd., 1606, dédicace, p.3.

<sup>17</sup>LE LIÈVRE Esaïe, *Epydimyomachie ou Combat de la peste avec le reglement politique*, Paris, Robert Coulombel, 1582, f° 19-20.

<sup>18</sup>LA PORTE (de) Maurice, *Les Épithètes*, Paris, Buon, 1571, f° 203 r°.

<sup>19</sup>*Ibid.*, f° 147 r° et 253 r°.

<sup>20</sup> « l'autre souverain remede preservatif [est] fuyr et laisser les lieux suspectz jouxte le proverbe Longe/ cito/ tarde... » (HOUSSEMAINE Nicolas, *Regime et traicté singulier contre la peste*, imprimé avec Jean Goeurot, *Summairetressingulier de toute médecine et cyrurgie... Item un régime singulier contre la peste*, Troyes, Jean Lecoq, 1520, f. lv r°); « contre toute peste de contagion et de cause particuliere du pays, le souverain remede, est le vulgaire Citò, longè, tardè : vistement et du beau commencement s'en aller, et de loing, & retourner tard. » (SUAU Jean, *Traitez contenant la pure et vraye doctrine de la peste et coqueluche*, Paris, Didier Millot, 1586, p. 124v°) ; « le plus singulier remede pour la prevenir, est de fuir non seulement la region& ville pestiferée, mais aussi ceux qui conversent en ces lieux là, & retourner tard, où aura résidé telle maladie : c'est à mon advis d'où est venu ce proverbe tant ancien : Citò,longè, Tardè. » (HABICOT Nicolas, *Problème sur la nature, préservation et cure de la maladie pestilentielle*, *op. cit.*, p.53) ; « Le plus souverain remede que l'on sache pour sa garentir de la Peste, c'est se retirer bien tost du lieu infect, & s'en aller loing, & revenir tard... » (FERRIER Auger, *Remèdes preservatifs et curatifs de la peste*, Lyon, Jean de Tournes, 1548, p.19-20).

<sup>21</sup>VALLERIOLE François, *Traicté de la peste*, *op. cit.*, p. 207-8.

<sup>22</sup>POUPARD Olivier, *Conseil divin touchant la maladie Divine, & Peste en la ville de Rochelle. Item deux notables histoires, l'une de la scorzonere, l'autre de la pierre beazar qui sont deux excellens thériaques. Faict, premièrement, latin, puis françois*, La Rochelle, 1583, n. p. Voir aussi : « Il s'en faut fuir fort loing& aux lieux exempts de tous dangers, s'il est possible, dont le retour doibtestre le plus tard qu'on pourra. L'on n'a pas dit temerairement, que ces trois adverbes, cito, longè, tardè, sont trois excellents opiatesbezeardiques, c'est à dire preservatifz contre la peste. Parquoi ceux qui ont les moiens de fuir, ne doibvent par aucune raison estreinduits de demourer en ung lieu pestiferé : autrement ils se exposeront follement au danger." (COLIN Sébastien, *Traicté de la Peste, et de sa guerison, premierementescrit en langue syrienne, par Rases medecin admirable, interpreté en Grec, par Alexandre Trallian, et nouvellement traduit de Grec en François, par M. Sebastien Colin Medecin a Fontenay. Plus une epitome, contenant les causes, remedes, et preservatifs de la Peste, composé par ledit Colin. Aussi une briefve exposition de certains mots, rencontrés en traduisant cet autheur, laquelle a semblé estre necessaire, pour avoir plus facile intelligence de cette traduction. Avec un traité contenant le Regime et façon de vivre, utile aux amateurs de leur santé : composé par ledit Colin*, Poitiers, Enguilbert de Marneuf,

---

1566, p.106 v°).

<sup>23</sup> « Après il s'en partit, et à troys pas et un sault vint à Angiers, où il se trouvoit fort bien et y eust demeuré quelque espace, n'eustesté que la peste les en chassa. Ainsi vint à Bourges [...] » (RABELAIS François, *Pantagruel, Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 2004, chapitre V, p. 231).

<sup>24</sup> On peut lire aussidans cet autre traité de la peste que « [l]a seconde cause [de la peste, après la cause humaine qui est une mauvaise hygiène de vie] est hors de nous, qui est l'air, sans lequel ne pouvons vivre, & comme il est corrompu nous infecte » (*Traicté de la peste avec lesremedes certainset approuvez pour s'en préserver et garantir. Nouvellement faictpar le collège des maistres chirurgiens jurez de Paris*, paru en 1606, p.8). Cette théorie se trouve aussi dans l'*epitome* [condensé d'une chose] de Sébastien Colin, parue en 1566 : « certainement l'air plus promptement se meut, & change en corruption aus lieux où il y a plus grande frequence des personnes, car l'on ne peut eviter la necessité de respirer, qui est l'occasion que les personnes s'infectent elles mesmes, par l'attraction de l'air veneneux. Qui est celluy qui pourroit vivre sans aspirer ? » (COLIN Sébastien, *Traicté de la Peste, et de sa guerison*, op. cit., p.106 v°). Cette théorie récuse l'attribution de la contagion au seul contact direct que défend Girolamo Fracastoro dès 1546, dans son *De contagione et contagiosismorbis*, où il formule une théorie de la contagion qui ne sera démontrée que plusieurs siècles après lui.

<sup>25</sup> « Et d'autant que chacun n'a la commodité, ny la volonté d'effectuer ce remede, il faut deduire comment on se pourra ayder à contrarier à une tant pernicieuse maladie... » (HABICOT Nicolas, *Problème sur la nature, préservation et cure de la maladie pestilentielle*, op. cit., p. 53-4) ; voir Ferrier, p.19-20 : « Le plus souverain remede que l'on sache pour segarentir de la Peste, c'est se retirer bien tost du lieu infect, & s'en aller loing, & revenir tard : Ce que tous ne peuvent faire commodement. » (FERRIER Auger, *Remèdes préservatifs et curatifs de la peste*, op. cit., p.19-20) ; « Le plus souverain remede que l'on sçache pour se garantir de la peste, c'est se retirer tost du lieu infect, & s'en aller loing, & revenir tard : Ce que tous ne peuvent faire commodement... » (CHALOPIN Jacques, *Remèdes préservatifs et curatifs de peste* [1595], Rennes, Pierre L'Oysetlet, 1622, p. 22).

<sup>26</sup> PARÉ Ambroise, *Traicté de la peste, de la petite verolle&rougeolle*, op. cit., p.249.

<sup>27</sup> NANCEL (de) Nicolas, *Discours très ample de la peste*, op. cit., p.115.

<sup>28</sup> « Et combien que l'autre souverain remedepreservatif : soit fuyr et laisser les lieux suspectz jouxte le proverbe Longe/ cito/ tarde. Toutedffois pourtant que chascun ne se peult licitement faire : est bon ensuyvre la forme de ce petit Regime » (HOUSSEMAINE Nicolas, *Regime et traicté singulier contre la peste*, op. cit., f. lv r°).

<sup>29</sup> ANDRÉ Pierre, *Traité de la peste et de la cure d'icelle, avec la préparation de l'antimoine et les vertus et propriétés d'iceluysevrans grandement à la curation de la dite peste*, Lyon, Benoît Rigaud, 1581 (initialement paru en 1563), p. 25-6.

<sup>30</sup> POUPARD Olivier, *Conseil divin touchant la maladie Divine...*, op. cit., n. p.

<sup>31</sup> PARÉ Ambroise, *Traicté de la peste, de la petite verolle&rougeolle*, op. cit., p.251.

<sup>32</sup> BEAUFORT (de) Jean, *Le chasse- peste de Beaufort en deux traittez : où est contenu la police qu'on doit garder tant à la ville d'Aix en Provence que ailleurs, pour se préserver de la cõtationepidimique : Ensemble la vrayemethode&incongnü à plusieurs tant anciens que modernes Medecins&Chirurgiens, qui ont escript de ladicte infection & icelle praticqué. Le tout ordonné par Iehan de Beaufort Medecin ordinaire du Roy, & premier Regent au College de Medecinedudict Aix*, Aix, 1580, n.p.

<sup>33</sup> ELLAIN Nicolas, *Advis sur la peste*, op. cit., p.31.

<sup>34</sup> VALLERIOLE François, *Traicté de la peste*, op. cit., p. 103-4.

<sup>35</sup> « Un des procédés les plus anciens pour isoler les malades consiste à les enfermer dans leur maison. La méthode réussit, dit-on, à Milan où, en 1348, on évite la Peste Noire en barricadant les portes et les fenêtres des trois maisons infectées et en y enfermant les habitants avec les malades. Cette mesure, d'abord pure séquestration, est peu à peu adoucie ; au 16<sup>e</sup> et même au 17<sup>e</sup> siècle, elle devient presque un privilège des riches qui peuvent se faire soigner à domicile alors que les pauvres sont menés obligatoirement aux infirmeries. » (BIRABEN Jean-Noël, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, t. 2, Paris-La Haye, Mouton, 1976, p. 169)

<sup>36</sup> BEAUFORT (de) Jean, *Le chasse- peste de Beaufort en deux traittez...*, op. cit., n. p.

<sup>37</sup> SANNOVINO Francesco, *Venetiacittànobilissima et singolare, descritta in xiiii libri*, Jacopo il Giovane Sansovino trad., Venise, SteffanoCurti, 1563, p. 232-3.

<sup>38</sup> Voir BENEDETTI Rocco, *Noviavisi di Venetia, ne' quali si contengono tutti i casimiserabili, che in quella, al tempo della peste sono occorsi; non solamentegl'ordini, &provisionsi, ma etiandio i medicamenti, profumi, &altrecose a tal'infirmitàoottime, &buone. Con alquanteorationi, chefece il sereniss. Principe di quellainclitacità, esortando il populo a pregare*, Bologne, Alessandro Benacci, 1577.

<sup>39</sup> BIRABEN Jean-Noël, *Les hommes et la peste en France...*, op. cit., p.170.

<sup>40</sup> Bourg-en-Bresse, 1472 ; Lyon, 1474 ; Bordeaux 1504 ; Reims, 1522 ; Dijon, 1555.

<sup>41</sup> HABICOT Nicolas, *Problème sur la nature, préservation et cure de la maladie pestilentielle*, op. cit., p.65. Cette maison, construite rue de l'Arbalète, avait pour vocation de délester l'Hôtel-Dieu alors trop encombré et en attente de la construction de l'hôpital Saint-Louis (1607).

---

<sup>42</sup> À Brest, un lazaret voit le jour sur l'île Trébéron en 1720 ; le lazaret de l'île de Tatihou, au large de Saint-Vast La Hougue, dans le Cotentin, est bâti en 1720 également ; le lazaret des îles Sanguinaires, au large d'Ajaccio est bâti en 1807 ; le lazaret de Frioul, sur l'île de Ratonneau, est construit au large de Marseille en 1823.

<sup>43</sup>RUBYS (de) Claude, *Discours sur la contagion de peste qui a esté ceste presenteannée en la ville de Lyon, contenant les causes, l'ordre, moyen et police tenue pour en purger, nettoyer et delivrer la ville*, Lyon, Jean d'Ogerolles, 1577, p. 19.

<sup>44</sup> Voir LUCENET Monique, *Lyon malade de la peste*, Palaiseau, Sofédier, 1981, p. 103.

<sup>45</sup> L'hôpital de la Quarantaine se situait sur la rive droite de la Saône, là où débouche actuellement le tunnel sous Fourvière. Il fut le premier hôpital des pestiférés de Lyon, créé à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, près de la vieille église Saint-Laurent des Vignes (IX<sup>e</sup> siècle).

<sup>46</sup>RUBYS (de) Claude, *Discours sur la contagion de peste...*, *op. cit.*,p.19-20. Ambroise Paré évoque cet hôpital provisoire, dans son *Traicté de la peste, de la petite verolle&rougeolle*, pour en souligner les terribles travers (*op. cit.*,p.251).

<sup>47</sup>NANCEL (de) Nicolas, *Discours très ample de la peste*, *op. cit.*,p.365.

<sup>48</sup>POUPARD Olivier, *Conseil divin touchant la maladie Divine...*,*op. cit.*, n. p.

<sup>49</sup> PARÉ Ambroise, *Traicté de la peste, de la petite verolle&rougeolle*, *op. cit.*,p.250.

<sup>50</sup> FACIO Silvestro, *Paradoxes de la peste ou il est monstré clairement comme on peut vivre & demeurer dans les villes infectées, sans crainte de la contagion*, B. Barralis trad., Paris, Fleury Bourriquant, 1620, p. 236-7.